

ANNEXE 3ter

JUSTIFICATION AU 1^{ER} EURO DES SYSTEMES D'INFORMATION

A l'instar des années passées, les ministères sont tenus de fournir dans leur PAP les informations relatives aux dépenses de systèmes d'information et de leur soutenabilité.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.

Les informations apportées dans les PAP visent à mesurer l'efficacité et la soutenabilité des grands projets informatiques.

Deux critères seront renseignés pour chaque programme concerné :

- le ratio d'efficacité bureautique, à placer dans la partie « Coûts synthétiques transversaux » du programme ;
- la présentation multicritère des projets informatiques les plus importants, à placer dans la partie « Grands projets et crédits contractualisés ».

Les ministères sont invités à s'appuyer autant que possible sur l'outil MAREVA développé par la DGME, ou ses dérivés, pour la présentation multicritère des projets à saisir dans Farandole.

Les CBCM assisteront les responsables de programme, en liaison avec les contrôleurs de gestion ministériels, dans l'examen de la soutenabilité des projets de systèmes d'information présentés. Ils s'assureront notamment que les informations remontant à la direction du budget et saisies dans l'outil Farandole sont validées par les responsables ministériels concernés.

1) Le ratio d'efficacité bureautique

Le ratio sera renseigné dans la partie « Coûts synthétiques transversaux du programme » en utilisant Farandole.

Les programmes concernés :

En principe, seuls les programmes de type « Soutien » ou « Conduite et Pilotage » sont porteurs au sens de la JPE des dépenses liées à la bureautique, mais ce n'est pas une règle absolue ; si un autre programme supporte des dépenses bureautiques supplémentaires, il fournit son propre ratio en précisant le périmètre des postes bureautiques concernés.

La définition du ratio d'efficacité bureautique :

C'est le coût annuel moyen du poste bureautique : unité €/Poste, pour un parc donné de postes.

■ RATIO D'EFFICACITE BUREAUTIQUE

	Unité	2009 Réalisation	2010 Prévision	2011 Prévision
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	XXX	XXX	XXX
Nombre de postes bureautiques	nb	XXX	XXX	XXX

- expliquer la tendance d'évolution du ratio en tenant compte notamment des changements de périmètre (nombre de postes et prestations bureautiques) ;

- indiquer si le ratio intègre des composantes bureautiques appartenant à d'autres programmes (le cas échéant citer les programmes concernés) ;

- indiquer le cas échéant le nombre de postes, non affectés à des agents (équipements utilisés en pool), pris en compte dans le nombre de postes ;

- indiquer, pour mémoire, l'effectif budgétaire du programme à fin 2009, fin 2010 et fin 2011.

Pour aboutir à des indicateurs harmonisés, les définitions suivantes sont proposées :

Au numérateur : la somme des dépenses bureautiques, intégrant : les achats de PC fixes, PC portables, écrans, PDA, photocopieurs et imprimantes personnelles ou en pool, les consommables, les messageries, les licences des systèmes d'exploitation et suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les serveurs de messagerie et les personnels internes (titre 2) et externes affectés au support et au soutien des utilisateurs de la bureautique, les coûts de la maintenance des matériels et du logiciel de bureautique ainsi que les locations d'équipements afférentes à la bureautique.

Sont à exclure les coûts internet d'accès et d'hébergement, les applications de collaboration et les coûts réseaux (téléphonie et données) ainsi que les dépenses de reprographie. Les coûts du personnel utilisateur de la bureautique ne sont pas intégrés dans ce ratio, y compris le temps qu'il passe en formation bureautique.

Nota : - Les dépenses internes en personnel affecté à l'administration et au soutien de la bureautique (consommations CP sur le titre 2) sont à inclure dans le numérateur.

- *Les coûts liés aux missions à l'étranger sont à prendre en compte si le déplacement concerne le support bureautique ; ils doivent être mentionnés en commentaire technique.*

- *Les deux possibilités étant admises, les ministères choisiront et le signaleront en commentaire si le numérateur du ratio est établi en coût annuel ou bien en dépense budgétaire.*

- *Il faut raisonner en euros courants.*

- *Les éventuelles recettes liées à la bureautique ne sont pas à inclure.*

Au dénominateur : le nombre de postes bureautiques c'est-à-dire le nombre de postes fonctionnels équipés défini par application des règles ci-dessous.

Les structures recensent en fin d'année, le nombre de PC fixes et portables en service, qui constitue par convention le nombre de postes physiques. Ce nombre est comparé à l'effectif réalisé en ETPT, qui constitue par convention le nombre d'agents.

Si le nombre de postes physiques est inférieur ou égal au nombre d'agents, alors le nombre de postes bureautiques est considéré comme égal au nombre de postes physiques. Dans le cas inverse, on retient le nombre d'agents. Par convention, un poste physique partiellement affecté à autre chose que de la bureautique est pris en compte dans le dénominateur. Les postes physiques en location sont à inclure, de même que les postes affectés à des vacataires.

Nota : *Dans certains cas, l'équipement bureautique peut ne pas être affecté à l'usage individuel d'un agent de la structure, notamment s'agissant de l'équipement des salles de formation, des vacataires ou prestataires ou autres intervenants extérieurs, ou bien encore pour des positions d'accueil ou des positions techniques de supervision ou de contrôle. Il est alors légitime de considérer que le nombre de ces postes physiques supplémentaires, non affectés à des agents, doit être ajouté, sous réserve que les différentes utilisations soient clairement exposées en commentaire.*

Par définition et pour tenir compte des éventuelles évolutions entre deux années, le nombre de postes bureautiques à inscrire au dénominateur sera la moyenne des nombre de postes bureautiques de l'année N-1 et de l'année N, ces deux nombres étant chacun évalués comme précédemment expliqué.

Exemple : au 31 décembre 2008 : 30.000 postes bureautiques, au 31 décembre 2009 : 31.000 postes bureautiques, nombre de postes bureautiques 2009 : 30.500.

En commentaire du ratio : ce commentaire vise à fournir des explications sur l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services pris en compte ; par exemple : la qualité de service du support bureautique, l'utilisation de logiciels libres, l'externalisation d'activité de support, etc. Le cas échéant, les ministères préciseront par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. L'effectif budgétaire du programme sera rappelé pour mémoire ainsi que les explications nécessaires à la bonne compréhension (ex : autres programmes concernés par le ratio, nombre de postes utilisés en pool, etc.)

2) La présentation multicritère des projets informatiques les plus importants

Les départements informatiques ministériels doivent régulièrement faire la preuve, vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre, que toutes les applications en service sont utilisées, efficaces et maintenues avec efficacité mais aussi que les projets informatiques sont pertinents, convenablement dimensionnés, bien évalués dans toutes leurs conséquences notamment économiques.

Les analyses multicritères des projets seront produites si possible à l'aide de l'outil MAREVA, ou l'un de ses dérivés, sous la responsabilité des maîtrises d'ouvrage ministérielles concernées. Celles-ci s'engagent notamment sur l'alignement stratégique des projets avec les objectifs des politiques publiques et sur l'évaluation des retours liés à la mise en production des applications.

La présentation demandée correspondant à la synthèse générale produite par l'outil MAREVA, sera renseignée dans la partie « Grands projets et crédits contractualisés » en utilisant Farandole. Le reste du dossier d'analyse multicritère, non saisi dans Farandole, sera conservé pour pouvoir servir de justification en cas de demande d'explication supplémentaire.

Il est rappelé que l'analyse multicritère d'un projet tire toute sa crédibilité de l'existence d'un consensus entre les responsables ministériels, notamment ceux qui contribuent à l'expression du besoin, au financement du projet, à la réalisation du projet et enfin ceux qui bénéficieront du nouveau service produit.

Les projets concernés :

Les ministères présenteront le ou les projets les plus importants au regard des coûts restant à payer en 2010 jusqu'à leur achèvement.

Les informations demandées :

La présentation finale dans le PAP sera gérée automatiquement par Farandole en mode Word.

Il s'agit d'abord de rendre compte des conditions de « soutenabilité » financière du projet jusqu'à son achèvement ; à cette fin, les ministères sont invités à fournir les informations suivantes :

- (1) l'identification du projet
- (2) la référence LOLF de l'action finançant le projet
- (3) la référence LOLF de l'action bénéficiaire du projet (éventuellement plusieurs)
- (4) le cas échéant, l'identification de la mesure RGPP concernée
- (5) le cas échéant, l'appartenance au domaine applicatif impacté par le programme CHORUS, en indiquant oui/non
- (6) le cas échéant, l'appartenance au domaine applicatif impacté par le programme ONP, en indiquant oui/non
- (7) l'historique et la prévision des consommations annuelles de CP et d'AE liées au projet, mis à jour à fin 2009. Cette séquence historique justifie le coût total achevé prévisionnel du projet, notamment les restes à payer post 2009 jusqu'à achèvement. Pour une étude MAREVA récente, l'échéancier des consommations de CP doit être cohérent avec le flux de dépense « coûts directs » pris en compte dans l'outil MAREVA.

Il s'agit ensuite de présenter le projet et ses conséquences de façon plus large, notamment sa valeur vis-à-vis des agents et des usagers et les risques inhérents au projet :

- (8) le graphe de notation à 5 axes, produit par l'outil MAREVA, à saisir dans Farandole par copier-coller à partir des résultats fournis par l'outil.
- (9) la date de l'analyse multicritère ou de sa mise à jour, l'objectif étant qu'elle soit récente
- (10) la période pluri annuelle sur laquelle la rentabilité a été évaluée
- (11) le montant de la valeur actualisée nette (le taux d'actualisation est pris à 4 %)
- (12) le délai de retour sur investissement
- (13) un commentaire expliquant brièvement à minima :
 - les enjeux principaux du projet,
 - les étapes significatives déjà réalisées et celles restant à réaliser,
 - les explications sur les notes MAREVA attribuées, nécessaires pour les notes A et D
 - l'identification de l'outil utilisé pour l'analyse multicritère (MAREVA, autre outil, etc.)

Une assistance à l'utilisation de l'outil Excel dans le cadre de la méthode d'analyse MAREVA est dispensée par la DGME (courriel dgme-hotline-mareva@finances.gouv.fr et tél. 01 53 18 39 26). Des séances de formation peuvent être organisées sur demande. Les fichiers « Outils et guide MAREVA V3 » sont téléchargeables à partir de l'adresse : http://www.performance-publique.gouv.fr/mareva/Outils_Mareva_V3.zip.

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

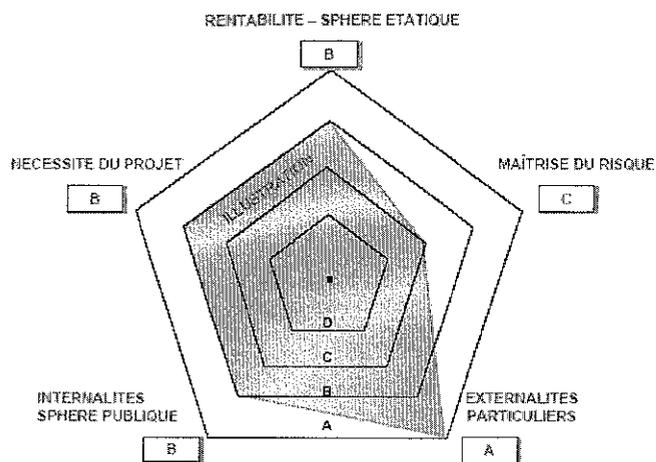
NOM-DU-PROJET (1)

Financement	Référence-LOLF-de-l'action (2)
Bénéficiaire	Référence-LOLF-de-l'action (3)
Cadre interministériel	Nom-des-initiatives interministérielles (4) (5) (6)

Consommations hors titre 2 (En millions d'euros)	2008 et avant (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé prévisionnel
Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Crédits de paiement *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Présentation multicritère du projet (8) (reprendre le radar de synthèse tel que produit par l'outil MAREVA)



Nota : les notes INTERNALITES et EXTERNALITES rendent compte le cas échéant des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx (9)
Période d'analyse de la rentabilité	200x-20xx (10)
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€ (11)
DR (délai de retour)	x,x années (12)